

# Le mot du président

## UN POT-POURRI D'INQUIÉTUDES



Le Dr George Sweetnam

**J**e viens de terminer la période la plus intense de ma présidence, à savoir ma participation au Congrès conjoint de l'ADC et des Journées dentaires internationales du Québec et à plusieurs assemblées du printemps des associations dentaires provinciales.

Le leadership à l'ADC implique une courbe d'apprentissage abrupte qui est logarithmique. À chaque visite dans une association provinciale, on rencontre les personnalités dynamiques du jour et on apprend les nuances politiques de leurs associations. Les noms prennent un visage, les visages s'arment de personnalité et les personnalités deviennent des amis respectés.

Peu de temps suffit pour être frappé par la similarité des problèmes auxquels se heurtent les dentistes du pays tout entier et pour être conscient aussi de la diversité régionale des solutions possibles.

Par exemple, citons la pénurie aiguë d'hygiénistes dentaires et les divers projets visant à y combler. Le rôle de l'hygiéniste est défini par les règlements de santé propres à chaque province. Pour évaluer la question d'un point de vue national, il faut en extraire les similarités. Or, il

existe aussi des différences dans l'autonomie et les champs d'activité. Pour compliquer les choses, on se heurte au mouvement des hygiénistes qui prône l'obtention d'un baccalauréat à titre de qualification – ce que les dentistes perçoivent comme une initiative inutile et improductive.

Bien que les dentistes respectent le souhait des hygiénistes à vouloir rehausser leur niveau d'enseignement, la nécessité d'un tel mouvement n'est pas évidente. La formation actuelle est considérée adéquate pour l'exercice en cabinet dentaire. On propose plutôt, au niveau régional, de construire de nouvelles installations pour former les hygiénistes dentaires et d'étendre les fonctions des assistantes dentaires au détartrage.

Pour conclure un accord national, le Conseil exécutif de l'ADC a décidé de tenir une table ronde sur le sujet lors de l'assemblée du Bureau des gouverneurs de septembre. Ceci facilitera le partage des solutions et des préoccupations interprovinciales.

Pour en venir à un autre sujet, un acte de foi sera demandé pour approuver les modifications aux règlements qui sont élaborées en ce moment conformément à la requête du Bureau des gouverneurs. Les opinions exprimées vis-à-vis du nouveau modèle de gouvernance varient de l'approbation à l'inquiétude. Certains membres sont rassurés de voir qu'une adaptation du modèle de l'Association américaine des directeurs d'association fonctionne bien en Ontario, alors que d'autres s'inquiètent que les petites provinces seront ignorées si le modèle adapté de l'ADC venait à être adopté à l'échelle nationale.

Le travail du Comité directeur sur la révision de la gouvernance de l'Association doit être respecté; ses membres ont soigneusement pesé le pour et le contre de divers modèles organisationnels et savent exactement où l'ADC devrait se diriger.

La difficulté repose dans la politique. On entend souvent dire dans une organisation en voie d'extinction : «Ce n'est pas comme ça qu'on le faisait avant.» Glen Tecker, un spécialiste reconnu de la

gestion d'association, nous rappelle que les gens doivent être menés à un rythme où ils se sentent à l'aise. S'ils commencent à paniquer, ils se retireront dans cette zone de confort. Le besoin de changer est évident. Nous devons décider à quel rythme nous apporterons ce changement.

La représentation régionale au conseil d'administration proposé demeurera, mais elle sera supplantée par la primauté des compétences au statut électoral. Cette représentation et la responsabilité qui s'y rattache seront livrées à tout un chacun. (Pas de marionnettes!)

Le statut d'organisation membre est une autre préoccupation. Bien qu'il était examiné en parallèle avec la révision de la gouvernance, il était, selon certains, en rapport étroit avec cette dernière. L'idée de départ était d'amener les non-membres des provinces volontaires de l'Ontario et du Québec à se joindre à l'ADC par un processus d'adhésion conjointe avec l'association provinciale. L'Ontario a refusé de prendre part à ce processus, mais a souligné son appui continu et soutenu envers l'ADC. Le projet repart donc à zéro. Le Conseil exécutif a mis au point un Groupe de travail pour une adhésion équitable afin d'explorer les solutions de rechange.

Enfin, je suis très enthousiasmé par le projet de développement d'ITrans, une version améliorée du CDAnet. Une étude pilote, qui est en voie de réalisation, attire l'intérêt de nos voisins du sud. ITrans promet une transmission moderne des données – y compris les radiographies et les renseignements type point de service comme les interactions médicamenteuses – à votre cabinet.

On nous dit que les associations en position de leadership futures auront tous les renseignements à la portée des membres et qu'elles seront leur source privilégiée.

Cette vision future sera bientôt notre réalité!

*George Sweetnam, DDS  
president@cda-adc.ca*